

NOTE D'INFORMATION

Changement de délégataire pour la gestion de l'eau potable

A Chartres, le 24 novembre 2025

Madame, Monsieur,

A compter du 1^{er} janvier 2026, la Communauté de Commune Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) va confier à la société AQUALTER, la gestion du service public de l'eau potable sur les communes de Crisenoy, Champdeuil et Fouju.

Cette société a été retenue, suite à un appel d'offres, car elle proposait la meilleure offre technique et financière pour assurer la gestion du service d'eau sur les communes concernées.

La société AQUALTER prend donc la suite de VEOLIA qui garde néanmoins la gestion de l'assainissement sur les trois communes.

A compter du 1^{er} janvier 2026, vous pourrez ainsi contacter le Service « Gestion Abonnés » d'AQUALTER, dans les créneaux indiqués ci-dessous, pour réaliser toutes les opérations courantes sur votre contrat d'abonnement (ouverture et fermeture de compte, demande de devis pour se raccorder au réseau...) ou de manière plus générale, obtenir une information relative au service et à la qualité de l'eau.

Accueil téléphonique* au 02 37 88 08 07

Du lundi au vendredi

De 8h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi)

Accueil en agence : 11 rue des Champarts - Le Châtelet-en-Brie

Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

****prix d'un appel local***

En dehors de ces jours et horaires, vous serez automatiquement mis en relation avec la **Permanence de Service** d'Aqualter qui pilotera la prise en charge de vos urgences techniques.

IMPORTANT :

- **Jusqu'au 31 décembre 2025, la gestion des abonnés sera maintenue par le service clients de VEOLIA.**
- **Si votre compteur n'a pas été relevé depuis plus d'un an, nous vous invitons à communiquer, à VEOLIA, dans les plus brefs délais, le relevé de votre compteur afin d'éviter une facture de solde sur la base d'un index estimé qui pourrait être éloigné de la réalité.**

La Société AQUALTER récupère actuellement auprès de VEOLIA, les informations « abonnés » nécessaires pour que le transfert entre les 2 sociétés soit totalement transparent pour vous et pour qu'il ne nécessite aucune intervention de votre part. Toutefois afin de **sécuriser les informations liées à vos contrats, vous trouverez en pièce jointe, un document à retourner à AQUALTER complété, par voie postale : Service Abonnés - 13 rue Henri Poincaré - 28 000 CHARTRES ou par mail à l'adresse : contact-chartres@aqualter.com.**

Si vous étiez déjà en prélèvement, il est nécessaire de renouveler votre autorisation de prélèvement. Il faut donc remplir intégralement le mandat de prélèvement SEPA ci-joint, prévu à cet effet, le signer et l'accompagner d'un RIB au format IBAN. Ce document vous permet de souscrire, si vous le souhaitez, au prélèvement mensuel ou à échéance.

Le nouveau règlement du service de l'eau s'appliquant sur le territoire de la communauté de communes est disponible sur simple demande auprès du service abonnés d'Aqualter ou de la CCBRC à l'adresse mail suivante : sea@ccbrcc.fr

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Christian POTEAU
Président Communauté de Communes

Lionel TURPIN
Directeur Général Exploitation d'Aqualter